



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
6 janvier 2005

Date de la convocation des conseillers:
6 janvier 2005

point de l'ordre du jour :
12

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Hinterscheid, échevins, Snel, Tonnar, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal,
Absents : Hoffmann, échevin, Maroldt, Hannen, Huss, Kersch, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis – 2^{ème} semestre 2004

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 2^{ème} semestre de l'exercice 2004 au montant de € 14.700.- ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 2^{ème} semestre de l'exercice 2004 au montant de € 14.700.- .

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2005
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,